

Barème d'honoraires

FONDS DE COMMERCE

Pour un prix de vente jusqu'à 499.999 € : 8 % HT soit 9.6 % TTC.

Pour un prix de vente de 500.000 € à 1.499.999 € : 6 % HT soit 7.2 % TTC.

Pour un prix de vente supérieur à 1.500.000 € : 4 % HT soit 6 % TTC.

DROIT-AU-BAIL

Pour un prix de vente jusqu'à 4.999.999 € : 8 % HT soit 9.6 % TTC.

Pour un prix de vente de 500.000 € à 1.499.999 € : 6 % HT soit 7.2 % TTC.

Pour un prix de vente supérieur à 1.500.000 € : 5 % HT soit 6 % TTC.

LOCATION

15 % HT soit 36 % TTC du loyer triennal.

VENTE DE MURS

Pour un prix de vente jusqu'à 499.999 € : 8 % HT soit 9.6 % TTC.

Pour un prix de vente de 500.000 € à 1.499.999 € : 6 % HT soit 7.2 % TTC.

Pour un prix de vente supérieur à 1.500.000 € : 5 % HT soit 6 % TTC.

MINIMUM DE FACTURATION

5.000 € HT soit 6.000 € TTC.